

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 MAI 2017

DATE DE CONVOCATION : 05 MAI 2017

N°2017-04-16

Conseillers en exercice : 63  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 57  
Conseillers votants : 51  
Dont pouvoirs : 2

Pour : 51  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2017 et le 11 mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Val des Vignes, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - BARRET : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BOISBRETEAU : M. BERNATET Rolland - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : M. BOUTIN Christian - COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre - ETRIAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LACHAISE : M. BLUTEAU Jacky - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAGARDE SUR LE NE : M. DESMORTIER Joël - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLES : Mme LAGARDE Isabelle - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-LEGER : Mme BAUDINAUD Virginie - SAINT-MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS DU NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)  
M. DELATTE Benoît (Barbezieux) a donné pouvoir à Monsieur CHAUVIN Thierry (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, Mme SOULARD Annick, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. ROBIN Eric, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. BONNAUD Pascal, Mme PARIS Marie-Nicole, M. de CASTELBAJAC Dominique.

**N°16 - Objet : Demandes de subventions complémentaires pour des travaux sur l'école de Barret (DETR / SIL)**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements

Monsieur le Vice-Président rappelle que des travaux d'entretien des bâtiments communautaires sont nécessaires pour leur pérennité et leur bon fonctionnement.

Il informe l'assemblée de la nécessité de créer une classe supplémentaire à l'école de Barret suite aux décisions du DASEN relatives aux évolutions de la carte scolaire pour la prochaine rentrée de septembre.

Cette création de classe supplémentaire nécessite des travaux d'investissement qui peuvent faire l'objet d'aides des partenaires habituels que sont l'Etat et le Département.

AR PREFECTURE

016-241600501-20170511-DEL\_2017\_04\_16-DE  
Resu le 15/05/2017

Leur détail s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES							CDC4B
HT	TTC	ETAT DETR	% subv DETR	CD SIL	% subv CD SIL	Total subv.	% subv Publ.	FCTVA	
42 500,00 €	51 000,00 €	17 000,00 €	40%	8 500,00 €	20%	25 500,00 €	60%	8 366,04 €	17 133,96 €
<b>42 500,00 €</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>		<b>8 500,00 €</b>		<b>25 500,00 €</b>		<b>8 366,04 €</b>	<b>17 133,96 €</b>

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- sollicite l'ensemble des subventions suivantes, selon le plan de financement précédemment exposé :
  - 17 000.00 € au titre de la DETR auprès des services de l'Etat ;
  - 8 500.00 € au titre du SIL auprès du Conseil Départemental de la Charente.
- s'engage à financer la totalité de l'opération soit 51 000.00 € TTC sur le budget 2017 ;
- assure que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, qui à ce jour n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, sera réalisée par la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;
- s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier ne sera pas déclaré complet ;
- atteste que la Communauté de Communes récupère une partie de la TVA par le biais du FCTVA ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération

*Les recettes seront imputées sur le budget affaires scolaires aux articles :*

- 1321 pour la DETR ;
- 1323 pour la subvention départementale.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : ..... 1.5 MAI 2017 .....  
Publié ou notifié le : ..... 1.5 MAI 2017 .....  
Touvérac, le ..... 1.5 MAI 2017 .....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 12 mai 2017  
le Président,  
Jacques CHABOT.

